Le Secteur Sauvegardé

CF Plan modificatif du secteur sauvegardé

LEGENDE

1 Limite du secteur Sauvgardé

2 Limite de Zone

3 Immeuble — protégé par la législation sur les monuments historiques

4 Facade ou fragment — protégé par la législation sur les monuments historiques

5 Immeuble ou partie d'immeuble, dont la démolition l'enlevement, la modification ou l'altération sont interdits.

6 Immeuble dont la démolition pourra être conservé, amélioré ou remplacé

7 Immeuble dont la démolition pourra être imposée ou la modification pourra être exigée

8 Emprise de construction imposée

9 Superposition des dispositions 7 et 8

10 Sous secteur d'aménagement d'ensemble

11a Espace libre non constructible, éventuellement, soumis à des protections particulières D : Dallage / P : Pavage

11b Espace libre consacré à du jardin, éventuellement jardin existant dont la suppression ou l'altération sont interdites J: Jardin

12 Espacer boisé à conserver ou à créer

13 Plantation à créer

14 Emplacement réservé pour voie, passage, ouvrage, public, installation d'intérêt général ou espace vert

15 Superposition des dispositions 8 et 14

16 Alignement nouveau ou front bati continu imposé (avec cote de hauteur)

17 (M) Modification

18 Règle architecturale figurant au règlement

19 Marge de reculement

20 Passage privé ouvert au public

Département du Haut-Rhin

VILLE DE COLMAR

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

1. DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/1000

Ministère de l'Equipement, du logement, des Transports et de la Mer.
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

Date de référence:	2 janvier 1995
Date de la dernière modification:	27 avril 1995
Publication arrêté préfectoral:	27 Décembre 1995
Enquête publique arrêté préfectoral du:	
Approbation par décret en conseil d'état du:	

Etabli par M. BERGER Architecte PARIS 3e

Edité par la MAIRIE DE COLMAR Service BDU/Plan Numérique

Ville de Colmar
Hôtel de Ville
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 20 68 68 - Fax : 03 89 23 97 19 -
Courriel : urbanisme@ville-colmar.com

Préfecture du Haut-Rhin
68000 COLMAR

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR : secteur d'aménagement d'ensemble de la Montagne Verte

Modification n°1

DOCUMENT GRAPHIQUE : plan général Echelle 1/1000ème

Date d'origine : Septembre 2010

2a

Secteur sauvegardé de Colmar approuvé le 13 février 2002

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2010335-64 du 22/12/10
Pour le Préfet, et par délégation, le Directeur
Nicole ERNST

Urbanistes : Mandataire : ARVAL — Agence d'Urbanisme ARVAL Sud MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD 30ter, Place de la République - 68600 CREPY en VALOIS Téléphone: 03-44-94-70-16 Fax: 03-44-59-04-61

ET TRAME - LMA - AMS STRAM GRAM - S QUEUILLE

Equipe d'étude : N. Thimonier (Arval), H. Desaubre (Arval), A.-C. Gamerdinger (Tame), L. Merrien (LMA), J.-M. Alotti (Ams Stram Gram), S. Queuille